Mairie de SaintJulienle Châtel



Bulletin Municipal

ANNEE 2011

Le mot du Maire

Etat civil

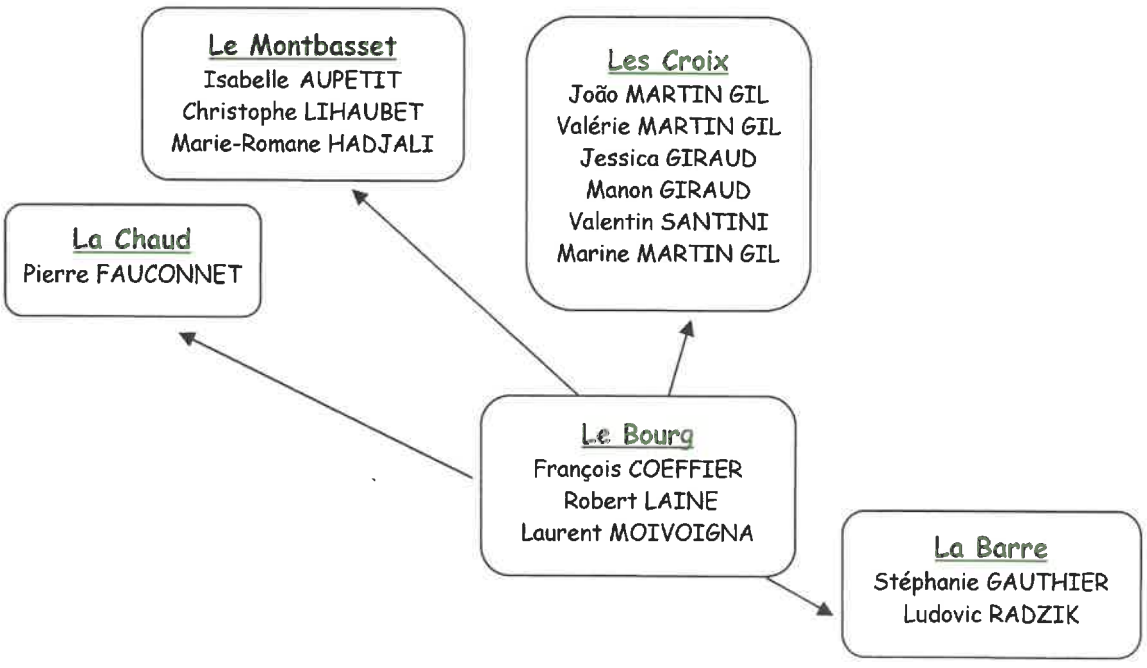
Naissances

Martineau Noa le 20 janvier 2011
Warrand Emma le 16 Août 2011

Décès

Larduinat Pierre le 18 janvier 2011
Legrand Aimée le 21 janvier 2011

15 nouveaux habitants sur la commune !



Les présidents des associations communiquent :

Les anciens combattants

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre 2011 s'est déroulée avec la participation du porte drapeau, du Maire et son conseil municipal pour honorer les morts de St julien le Châtel dont les noms sont gravés sur la plaque.
Au congrès du 22 mai 2011 qui s'est déroulée à Peyrat la Nonière suivi du repas à la salle polyvalente de Gouzon, il fût décerné le diplôme de porte drapeau, assorti de la médaille avec Etoile dorée offerte par l'association départementale à monsieur Jean Fras.
La traditionnelle cérémonie du souvenir dédiée aux creusois morts pour la France en Afrique du Nord s'est déroulée le 5 décembre 2011 à Ajain en présence de nombreuses personalités et de l'assistance. C'est bien en notre nom qu'ils ont donné leur vie. Leur mémoire ne sera pas oubliée, car c'est dans le souvenir de leur mémoire et les leçons du passé que nous poursuivons le chemin de la paix.

Le président





Le C.C.A.S

Le C.C.A.S de Saint Julien le Châtel présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents ainsi qu'aux habitants de sa commune.

Comme les années précédentes pour les fêtes de fin d'année des colis contenant des mets alléchants sont offerts aux personnes âgées, à partir de 70 ans jusqu'à 89 ans (aînée). Vingt sept corbeilles ont été distribuées. Les bénévoles ayant participé à la remise des corbeilles remercient les bénéficiaires pour leur accueil lors de leur passage.

L'A.C.C.A

Bureau :
Président : Gauthier Bernard
Vice Président : Malterre Jean
Secrétaire : Mangeret Christian
Trésorier : Caon Bruno

L'ACCA compte 32 sociétaires.
La carte sociétaire est à 60 € et la carte étranger est à 120 €.
1 lâcher de 120 perdreaux au 15 août
4 lâchers de 30 faisans
10 chevreuils tués sur 13 bracelets accordés. Par contre hausse du lièvre et du lapin.
4 sanglier au tableau.



Bonne participation au concours de pétanque du mois de juillet.
Un repas de chasse clôturera la saison.

Remerciements à tous les agriculteurs pour leur compréhension et leur tolérance.

Le Président

LE COMITE DES FETES DE SAINT JULIEN LE CHATEL

Durant l'année le comité des fêtes a organisé plusieurs évènements comme à son habitude. Malgré une baisse évidente de clients pour les soirées de repas dansant, peut être due à la crise, les objectifs de l'association ont été atteints et de ce fait le bénéfice récolté a permis d'offrir aux enfants de moins de 13 ans de la commune des cadeaux de noël ainsi qu'un goûter bien apprécié.

Avec 2 lotos, 2 repas dansants, 2 concours de pétanque, 1 repas concert, 1 noël pour les enfants et 1 réveillon de jour de l'an, cette année 2011 a permis de continuer à donner vie a notre belle commune.

Le 10 septembre un concert de blues avec le groupe 13.40 Blues Band digne du show bizness avec une partie chantée par Johnny habitant de La Barre fan du grand Johnny Hallyday





Loto du 30 octobre 2011

Ce jour là, impossible de trouver une place supplémentaire, avec de très beaux lots, opération à renouveler sans conteste.



Noël des enfants

De beaux cadeaux attendaient nos chers bambins, ainsi qu'un goûter bien apprécié



Le 24 juin nous organiserons une visite du fameux ZOO de BEAUVAL avec transport par car. Pour cela il serait souhaitable que nous puissions nous faire une idée du nombre de personnes intéressées. Pour tout renseignement vous pouvez appeler le 05 55 51 06 53

Calendrier 2012

Dimanche 22 avril LOTO
Samedi 2 juin CONCOURS DE PETANQUE ET REPAS DANSANT
Dimanche 24 juin VISITE DU ZOO DE BEAUVAL
Dimanche 8 juillet VIDE GRENIER AVEC ANIMATION COUNTRY
Samedi 4 août CONCOURS DE PETANQUE ET REPAS CONCERT
Dimanche 28 octobre LOTO
Lundi 31 décembre REVEILLON DU JOUR DE L AN

Le comité des fêtes vous remercie de votre participation passée et future, comptant sur votre présence à tous ces évènements.

Et surtout n'oubliez pas que nous accueillerons avec grand plaisir toute personne susceptible de nous aider dans la préparation de ces activités.

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion n°1 du 11/02/2011

Achat d'un photocopieur.

Après étude des 2 propositions, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'opter pour l'offre de la société Mareix et pour l'achat du photocopieur Konica minolta couleur A3.

Vente du vieux mobilier de la mairie

Le conseil décide d'accepter la proposition de Mr Garaud de Reterre et de lui vendre le mobilier pour un montant de 450 €.

Achat d'une débroussailleuse

Le choix du conseil municipal se porte sur la débroussailleuse la plus puissante : STIHL FS 460 chez Espace Emeraude dont le devis est moins cher que celui de Mr Aufort.

Dépense d'investissement 2011: autorisation de paiement avant vote du budget

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011 dans la limite du quart du montant inscrit au budget de l'année précédente.

Modification des statuts du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Voueize

Le conseil décide de ne pas voter les nouveaux statuts du Syndicat.

La Communauté de Communes ayant la compétence rivière, s'engage à prendre en charge la participation au Syndicat pour les Communes adhérentes de la Communauté de Communes (Gouzon, Parsac, Pierrefitte, St Loup et St Julien le Chatel).

Réunion n°2 du 15/04/2011

- **Approbation du Compte Administratif , affectation du résultat et compte de gestion 2010**

Adoptés à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières**

	Taux 2010	T aux 2011
Taxe d'habitation	6,50	6,94
Taxe foncière bâti	7,08	7,56
Taxe foncière non bâti	39,50	42,16

Augmentation des taux votée à l'unanimité pour un gain de 2000 €

- **Vote du Budget Primitif 2011**

	PROPOSITION	
	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	134518	72003
RECETTES	134518	72003

Adopté à l'unanimité.

- **Employé communal**

L'absence de Mr Joël Martin devenant préjudiciable pour la commune, il a été décidé à l'unanimité de pourvoir à son remplacement pour la durée légale de son congé. Il a été en outre stipulé qu'il serait souhaitable de conserver le remplaçant pour une période de 3 mois renouvelable afin de combler le retard pris.

- **Vote des subventions**

CCAS :	1500 €
ACCA :	100 €
Comité des fêtes :	400 €
APPE :	100€
Vélo club Gouzonnais :	50 €
Anciens combattants :	50 €
Comice Agricole Evaux-Chambon :	50 €
Comice Agricole Chénérailles :	50€
Patrimoine :	50 €

Réunion n°3 du 31/05/2011

- **FDAEC 2011**

Cette dotation s'élève cette année à 12 196 € . Pour bénéficier de la totalité de la subvention il faut faire pour au minimum le double de travaux HT soit 24392 €

L'électrification des villages d'un montant prévisionnel de 20702 € est éligible à cette dotation .Pour utiliser le reste de la subvention FDAEC (2046 €), il faut faire pour environ 4200 € de travaux. Il est décidé de confier au SIVOM le rechargement et le bitumage au village des Farges soit 6500 € HT.

- **Participation Groupama pour l'achat éventuel d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Groupama propose une somme d'environ 800 € pour faciliter l'achat d'un défibrillateur.

Sur les conseils du SDIS, le conseil municipal décide d'acquérir un défibrillateur HS1

- **Remplacement du matériel informatique**

Le Conseil Municipal opte pour la proposition de JC Network : un ordinateur pour un montant de 684 € TTC et un écran pour 152 € TTC

Réunion n°4 du 01/07/2011

- **Examen des schémas départementaux de coopération intercommunal**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'émettre un avis défavorable sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale.

Se déclare favorable à la proposition de la CDCI : soit un regroupement de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces avec les Communautés de Communes de Chénérailles et d'Evaux-Chambon.

- **Location du logement du 1er étage**

Le conseil municipal accepte de louer l'appartement à Mr Lainé pour une somme de 290 € le temps qu'il puisse effectuer les travaux dans la maison qu'il a acheté au Breuil.

- **Contrat de Sylvain Andanson**

Le conseil municipal est favorable au renouvellement du contrat de Sylvain Andanson pour une durée de 3 mois à compter du 9 août 2011. Ce renouvellement permettra entre autre de procéder à la réfection du mur entourant l'ancienne cure.

Réunion n°5 du 30/09/2011

- **Travaux de voirie au village des Farges**

Le conseil se prononce en faveur du SIVOM, le moins disant, pour une somme de 7869,68 € TTC;travaux qui n'ont pas encore pu être réalisés

- **Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat d'aménagement de la Voueize**

Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat intercommunal de la Voueize et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **Numérotation des maisons et dénomination des voies**

Le conseil est favorable à cette numérotation et propose de prendre contact avec Mr Brunet Jean à Guéret pour de plus amples renseignements.

Réunion°6 du 21/10/2011

- **Examen des demandes pour le logement au-dessus de la mairie**

A l'unanimité des membres présents le conseil opte pour la demande de Mr COEFFIER François pour un loyer mensuel de 290 €.

- **Achat d'un radiateur pour la cuisine du logement au dessus de la mairie**

Mr Lecourt a fourni un devis s'élevant à 210 € HT pour un radiateur rayonnant de 1000 W. Le conseil se prononce favorablement pour l'achat de ce radiateur.

Réunion n° 7 du 09/12/2011

- **Proposition de contrat d'entretien de l'éclairage public par la société Allez de Chambon sur Voueize**

Le contrat de maintenance de l'éclairage public a été accepté à l'unanimité ainsi que le devis de réparation pour les 3 lampadaires du bourg.

- **Proposition de la communauté de communes de fournir de la pierre cassée 20/40**

L'opération «création de sentiers de randonnées» n'atteignant pas le montant de dépenses éligible de 117 000€, la Communauté de Communes propose, de prendre des matériaux qui pourront servir à l'entretien des chemins. Ces matériaux seront financés à hauteur de 55% par la Communauté de Communes et à 45% du montant HT par la Commune dans le cadre d'un fond de concours.

Il a été décidé l'achat de 2 semi bennes de 25 tonnes de pierre cassée 20/40 et une semi benne de 25 tonnes de grave 0/31,5 secondaire. Le total pour une somme de 517,50 € à la charge de la commune.

- **Distribution des colis de Noël.**

Mmes Jeanine Mangeret et Renée Lachaudru se proposent de distribuer les colis venant de chez Valette foie gras comme l'an passé, le jeudi ou le vendredi avant Noël.

- **Achat d'une vitrine extérieure**

Le tableau d'affichage installé à la bascule étant trop petit pour tout afficher, un tableau supplémentaire d'un montant de 453,22 € TTC a été commandé à la société EDIMETA

- **Guirlandes de noël.**

Dominique et Véronique Larduinat s'occupent de l'achat de nouvelles guirlandes et de leur installation

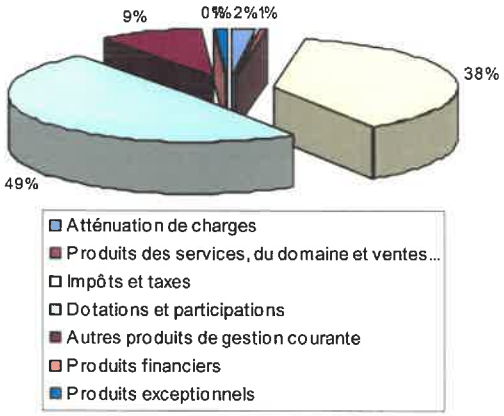
- **Questions diverses**

Mr le Maire et les membres du conseil décident de répondre favorablement à l'invitation du Comité des fêtes transmise par Catherine Roby à participer au Noël des enfants le 18 décembre.

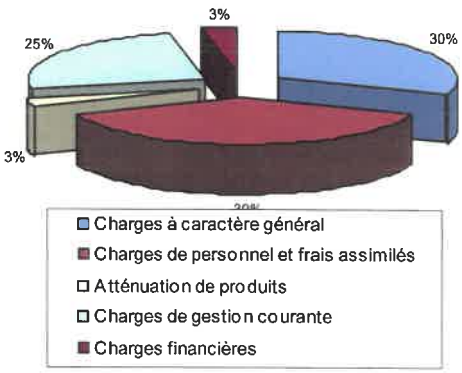
Résultats budgétaires de l'exercice 2011

	SECTION D'INVESTISSEMENT	*SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*TOTAL DES SECTIONS*
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	72 992,21	136 011,21	209 003,42
Titres de recettes émis (b)	11 685,13	96 489,92	108 175,05
Réductions de titres (c)	0,00	568,70	568,70
Recettes nettes (d = b –c)	11 685,13	95 921,22	107 606,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	72 992,21	136 011,21	209 003,42
Mandats émis (f)	18 932,11	76 952,82	95 884,93
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f –g)	18 932,11	76 952,82	95 884,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d –h) Excédent		18 968,40	11 721,42
(h –d) Déficit	7 246,98		

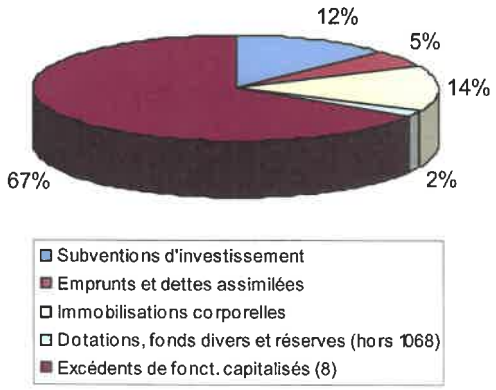
Fonctionnement recettes



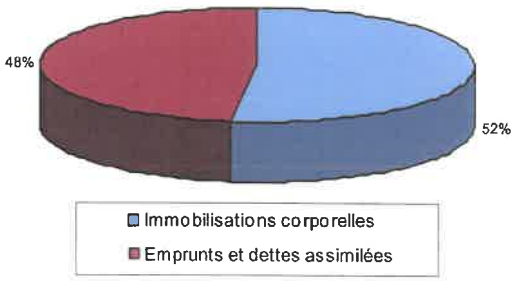
Fonctionnement dépenses



Investissement recettes



Investissement dépenses



Descriptif de l'itinéraire



1 Au départ, dos à l'**église**, prendre à droite, puis tout de suite à gauche à l'intersection. A la **croix**, prendre à gauche. Après le hameau des **Armelles**, prendre la 2ème piste à droite. Au bout, privilégier la gauche. Emprunter le 2nd chemin sur la droite.

2 A hauteur de la D993, se diriger en face. Poursuivre le circuit par **Cherchaud**, **la Salle** tout en privilégiant la droite aux intersections. Après **le Puy la Raynaude**, prendre à gauche et suivre le bitume. A la 1ère intersection, prendre à droite : au 2nd carrefour, à gauche : puis de nouveau à droite au **calvaire**. Après le dernier bâtiment, prendre le chemin à gauche.

3 Au débouché du chemin, se diriger en face, puis rapidement à gauche. A la D84, aller à droite. Après la **croix en bois**, emprunter la 1ère piste à droite ; à la fin du chemin, prendre à gauche. Au niveau de la **croix des Armelles**, aller à droite. Au carrefour dans le bourg de **Saint-Julien-Le-Châtel**, privilégier la gauche, puis 2 fois à droite. Une fois passé devant le **château**, emprunter le chemin à droite longeant ses douves. A la route, prendre à droite. Arrivée sur la place de l'**église**.


Croix de l'église
Saint Julien le Châtel


Linteau de porte



Le frelon asiatique



Le frelon à pattes jaunes se distingue du frelon européen (Vespa crabro) par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée.
Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes. On peut cependant en trouver dans des bâtiments ouverts et plus rarement au sol. La population des nids est plus importante que pour le frelon européen.

Recommandations générales s'appliquant à toute piqûre d'hyménoptère

Que faire en cas de piqûre?

Appliquer une source de chaleur (cigarette ou sèche-cheveux par exemple pendant 2-3 mn), puis du froid *
Enlever auparavant le dard s'il s'agit d'une abeille (sans presser pour éviter la dissémination du venin) et désinfecter.

Consulter un médecin en cas de

- piqûre des voies aériennes (risque d'obstruction) ou piqûre oculaire
- hypersensibilité immédiate au venin chez un sujet préalablement sensibilisé: la piqûre de tout hyménoptère peut provoquer une réaction générale, un choc anaphylactique (déficit cardiorespiratoire), qui nécessite un traitement médical. Les accidents aigus restent rares (15 décès par an en France, dus à l'ensemble des hyménoptères). En cas d'antécédents, se munir d'un kit d'adrénaline prêt à l'emploi
- piqûres multiples : elles peuvent entraîner des symptômes généraux provoqués par la toxicité des venins (troubles moteurs, paralysie, hyperthermie, tachycardie)



Cependant il n'y a pas de risque toxique systémique en dehors des attaques massives (au moins 40 piqûres pour les frelons à plus d'une centaine pour les autres hyménoptères, chez l'adulte**)

Le frelon asiatique ne constitue donc pas a cet égard un danger particulier ni accru par rapport aux autres hyménoptères** de type frelon ou guêpe ordinaires. En revanche, comme ses colonies comportent des individus plus nombreux et que son comportement peut parfois*** en cas de dérangement de la colonie, être agressif, il existe un risque potentiel de piqûres multiples.

* Efficace en matière d'inflammation mais n'efface pas le risque allergique
** Source Comité de coordination de toxovigilance des centres antipoisons français
***Conditions climatiques, nid dans un environnement dépourvu d'activité humaine

SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE
POURQUOI PAS VOUS?

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent la base de l'organisation des secours en France. Mais depuis quelques années, l'augmentation des interventions, les contraintes liées à la vie privée et professionnelle rendent la disponibilité des sapeurs-pompiers plus difficile.

Devenir pompier volontaire: pourquoi?, comment?, les formalités.

Le volontariat, un engagement citoyen

En France, près de 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études. Chaque jour ils démontrent que solidarité et dévouement au service de la population ne sont pas de vains mots.

Pourquoi pas vous?

Conditions pour s'engager.

Pour vous engager comme sapeur-pompier volontaire, vous devez: - être âgé entre 16 et 55 ans

- jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite au casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- se trouver en position régulière au regard du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique et médicale.

A qui s'adresser?

Le chef de centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous aider dans vos démarches. Vous devez résider dans la commune qui héberge le centre ou dans une commune proche de manière à ne pas mettre plus de 5 minutes pour accéder à la caserne.

Présentation du Centre de Secours de Chénérailles

Il est composé d'une vingtaine de sapeurs-pompiers dont 3 femmes. Nous effectuons près de 250 interventions par an essentiellement des secours à la personne. Les incendies et opérations diverses représentent 20 % de nos sorties. Nous défendons en 1 er appel 13 communes, près de 5000 personnes. Pour assurer une permanence opérationnelle 24 H sur 24, nous avons besoin d'un maximum d'effectif. C'est pourquoi, je fais appel aux hommes et femmes qui désireraient nous rejoindre. C'est un engagement citoyen au service de la population. Avec la raréfaction du tissu médical dans nos campagnes, nous sommes le premier maillon des secours

Venez nous rejoindre.
Vous pouvez me contacter:
Capitaine DECOUCHON Jean-Louis
8 Grande Rue à CHENERAILLES
Tél :0555623009.

Il existe une section de jeunes sapeurs-pompiers. Il faut:

-être âgé de 11 ans
- produire un certificat médical d'aptitude physique
- produire une autorisation parentale pour les mineurs
- un certificat de vaccination antitétanique

Vous pouvez nous rendre visite tous les premiers dimanches matin de chaque mois à la Caserne de CHENERAILLES

Mon personnel et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2012.

Capitaine DECOUCHON Jean-Louis

Madame, Monsieur, quelques rappels des bonnes pratiques du tri sélectif :

- Ce que je mets dans les bacs ou sacs jaunes :

EMBALLAGES A RECYCLER

à déposer en vrac et bien vidés



Les bouteilles en plastique préalablement écrasées



Les cartons d'emballage et les briques alimentaires compactées



Les boîtes métalliques bien vidées

PAS DE SACS PLASTIQUE **PAS DE JOURNAUX**



Le VERRE dans la colonne à verre

CARREFOUR 4 DES PROVINCES

ADEME

PROGRAMME ECO-EMBALLAGES

Pour le tri des éléments plastiques, garder à l'esprit la notion suivante :

Je trie les emballages plastiques, uniquement sous forme de flacon bouchonné

- A ne pas mettre dans le bac ou sac jaune:



Verres en plastique



Pot de yaourt



Cartons de pizza non vidés



Pot de crème



Suremballages



Barquette polystyrène



Blisters

- Le papier est à déposer dans les colonnes à papier :



- Le carton brun alvéolé est à déposer en déchetterie :





Déchetterie de Parsac

Renseignements utiles

Carte nationale d'identité :

Validité : 10 ans

Pour la renouveler s'adresser à la Mairie

Pièces à fournir :

- 2 photographies d'identité récentes et identiques
- 1 justificatif de domicile
- L'ancienne carte périmée
- Le cas échéant, un timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte ne peut pas être présentée.
- Dans le cas d'une première demande ou si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans, fournir en plus un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)

Carte grise

S'adresser à la Mairie ou à la Préfecture ou à un garage habilité

Pièces à fournir :

- Demande de certificat d'immatriculation *(disponible en Mairie)*
- L'ancienne carte grise portant la mention : « vendu le : » et signé par le vendeur
- Le certificat de cession
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif d'identité (carte identité ou permis de conduire
- Si le véhicule à plus de 4 ans : un certificat de contrôle technique datant de moins de 6 mois
- Un chèque du montant de la taxe due libellé à l'ordre du « trésor public »

Elections présidentielles

1er tour : 22 avril 2012
2ème tour : 6 mai 2012

Elections législatives

1er tour : 10 juin 2012
2ème tour: 17 juin 2012

Venez Voter!!

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Le recensement donne lieu à la remise d'une attestation de recensement que le jeune doit conserver précieusement dans l'attente de sa convocation à la JAPD.

- Les jeunes concernés doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Déchetterie

Une déchetterie est à disposition des habitants de la Communauté de Communes du Carrefour des 4 Provinces :

La déchetterie
« Le Coudert de l'arbre
23140 Parsac

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
Du 1er avril au 30 septembre:
- lundi : de 14h30 à 18h
- mercredi : de 15h30 à 18 h
- vendredi : de 14h30 à 18h
- samedi *(uniquement pour les particuliers)* : 10h à 12h et 15h à 18h

Du 1er octobre au 31 mars
- lundi : de 14h à 17h
- mercredi : de 14h à 17 h
- vendredi : de 13h30 à 17h30
- samedi *(uniquement pour les particuliers)* : 10h à 12h et 14h à 17h

Déchets autorisés
* Papiers, cartons, journaux, magazines
* Verre
* Gravats
* Ferrailles et métaux non ferreux
* Huiles moteurs usagées
* Pneumatiques
* Tontes, feuilles et petits branchages
* Peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols vides, néons, produits phytosanitaires, médicaments
* Cartouches d'encre d'imprimantes.

2012

Commune de Saint Julien le Chatel

OM : le vendredi 1 fois tous les 15 jours semaines paires de septembre à juin
le vendredi toutes les semaines juillet et aout

Recyclables : le mercredi toutes les 3 semaines

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
dimanche 01		mercredi 01		jeudi 01		dimanche 01		mardi 01		vendredi 01	OM	dimanche 01		mercredi 01	REC	samedi 01		lundi 01		jeudi 01		samedi 01	
lundi 02		jeudi 02		vendredi 02		lundi 02		mercredi 02		samedi 02		lundi 02		jeudi 02		dimanche 02		mardi 02		vendredi 02	OM	dimanche 02	
mardi 03		vendredi 03		samedi 03		mardi 03		jeudi 03		dimanche 03		mardi 03		vendredi 03	OM	lundi 03		mercredi 03	REC	samedi 03		lundi 03	
mercredi 04	REC	samedi 04		dimanche 04		mercredi 04		vendredi 04	OM	lundi 04		mercredi 04		samedi 04		mardi 04		jeudi 04		dimanche 04		mardi 04	
jeudi 05		dimanche 05		lundi 05		jeudi 05		samedi 05		mardi 05		jeudi 05		dimanche 05		mercredi 05		vendredi 05	OM	lundi 05		mercredi 05	REC
vendredi 06		lundi 06		mardi 06		vendredi 06	OM	dimanche 06		mercredi 06		vendredi 06	OM	lundi 06		jeudi 06		samedi 06		mardi 06		jeudi 06	
samedi 07		mardi 07		mercredi 07	REC	samedi 07		lundi 07		jeudi 07		samedi 07		mardi 07		vendredi 07	OM	dimanche 07		mercredi 07		vendredi 07	
dimanche 08		mercredi 08		jeudi 08		dimanche 08		mardi 08		vendredi 08		dimanche 08		mercredi 08		samedi 08		lundi 08		jeudi 08		samedi 08	
lundi 09		jeudi 09		vendredi 09	OM	lundi 09		mercredi 09	REC	samedi 09		lundi 09		jeudi 09		dimanche 09		mardi 09		vendredi 09		dimanche 09	
mardi 10		vendredi 10	OM	samedi 10		mardi 10		jeudi 10		dimanche 10		mardi 10		vendredi 10	OM	lundi 10		mercredi 10		samedi 10		lundi 10	
mercredi 11		samedi 11		dimanche 11		mercredi 11		vendredi 11		lundi 11		mercredi 11	REC	samedi 11		mardi 11		jeudi 11		dimanche 11		mardi 11	
jeudi 12		dimanche 12		lundi 12		jeudi 12		samedi 12		mardi 12		jeudi 12		dimanche 12		mercredi 12	REC	vendredi 12		lundi 12		mercredi 12	
vendredi 13	OM	lundi 13		mardi 13		vendredi 13		dimanche 13		mercredi 13		vendredi 13	OM	lundi 13		jeudi 13		samedi 13		mardi 13		jeudi 13	
samedi 14		mardi 14		mercredi 14		samedi 14		lundi 14		jeudi 14		samedi 14		mardi 14		vendredi 14		dimanche 14		mercredi 14	REC	vendredi 14	OM
dimanche 15		mercredi 15	REC	jeudi 15		dimanche 15		mardi 15		vendredi 15	OM	dimanche 15		mercredi 15		samedi 15		lundi 15		jeudi 15		samedi 15	
lundi 16		jeudi 16		vendredi 16		lundi 16		mercredi 16		samedi 16		lundi 16		jeudi 16		dimanche 16		mardi 16		vendredi 16	OM	dimanche 16	
mardi 17		vendredi 17		samedi 17		mardi 17		jeudi 17		dimanche 17		mardi 17		vendredi 17	OM	lundi 17		mercredi 17		samedi 17		lundi 17	
mercredi 18		samedi 18		dimanche 18		mercredi 18	REC	vendredi 18	OM	lundi 18		mercredi 18		samedi 18		mardi 18		jeudi 18		dimanche 18		mardi 18	
jeudi 19		dimanche 19		lundi 19		jeudi 19		samedi 19		mardi 19		jeudi 19		dimanche 19		mercredi 19		vendredi 19	OM	lundi 19		mercredi 19	
vendredi 20		lundi 20		mardi 20		vendredi 20	OM	dimanche 20		mercredi 20	REC	vendredi 20	OM	lundi 20		jeudi 20		samedi 20		mardi 20		jeudi 20	
samedi 21		mardi 21		mercredi 21		samedi 21		lundi 21		jeudi 21		samedi 21		mardi 21		vendredi 21	OM	dimanche 21		mercredi 21		vendredi 21	
dimanche 22		mercredi 22		jeudi 22		dimanche 22		mardi 22		vendredi 22		dimanche 22		mercredi 22	REC	samedi 22		lundi 22		jeudi 22		samedi 22	
lundi 23		jeudi 23		vendredi 23	OM	lundi 23		mercredi 23		samedi 23		lundi 23		jeudi 23		dimanche 23		mardi 23		vendredi 23		dimanche 23	
mardi 24		vendredi 24	OM	samedi 24		mardi 24		jeudi 24		dimanche 24		mardi 24		vendredi 24	OM	lundi 24		mercredi 24	REC	samedi 24		lundi 24	
mercredi 25	REC	samedi 25		dimanche 25		mercredi 25		vendredi 25		lundi 25		mercredi 25		samedi 25		mardi 25		jeudi 25		dimanche 25		mardi 25	
jeudi 26		dimanche 26		lundi 26		jeudi 26		samedi 26		mardi 26		jeudi 26		dimanche 26		mercredi 26		vendredi 26		lundi 26		mercredi 26	REC
vendredi 27	OM	lundi 27		mardi 27		vendredi 27		dimanche 27		mercredi 27		vendredi 27	OM	lundi 27		jeudi 27		samedi 27		mardi 27		jeudi 27	
samedi 28		mardi 28		mercredi 28	REC	samedi 28		lundi 28		jeudi 28		samedi 28		mardi 28		vendredi 28		dimanche 28		mercredi 28		vendredi 28	OM
dimanche 29		mercredi 29		jeudi 29		dimanche 29		mardi 29		vendredi 29	OM	dimanche 29		mercredi 29		samedi 29		lundi 29		jeudi 29		samedi 29	
lundi 30				vendredi 30		lundi 30		mercredi 30	REC	samedi 30		lundi 30		jeudi 30		dimanche 30		mardi 30		vendredi 30	OM	dimanche 30	
mardi 31				samedi 31				jeudi 31				mardi 31		vendredi 31	OM			mercredi 31				lundi 31	

REC Jours de collecte des Déchets Recyclables (DR)

OM Jours de collecte des Ordures Ménagères (OM)

La collecte des déchets débute à partir de 7h30.
En juillet et Août, en raison des fortes chaleurs la collecte débute à 6h00. Veuillez bien sortir les conteneurs & sacs la veille au soir.

Votre chien et votre facteur



Le facteur s'approche chaque jour de votre propriété et repart aussitôt. Votre chien peut considérer ce départ rapide comme une fuite. Votre animal peut alors le considérer comme une proie et le mordre, répondant ainsi à ses instincts de chasseur.

LA POSTE

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.

Votre chien n'est pas méchant, mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé.

1 Conseil n° 1
Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

2 Conseil n° 2
Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

3 Conseil n° 3
Lorsque que le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

4 Conseil n° 4
Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal.
Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.



Mairie de SaintJulienle Châtel

Le Bourg
23130 St Julien le Châtel

Téléphone : 05 55 81 77 63
Télécopie : 05 55 81 60 77
Mail : mairie.stjulienlechatel@orange.fr